

29 Sep 2023 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 29 septembre 2023

Cotisation au fonds de pension des administrations provinciales et locales

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la cotisation au fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales.

Le projet vise à faire supporter à concurrence de 3 %, pour l'année 2024, le taux de cotisation pension de base du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales, due par les administrations appartenants à l'ex-pool 1, par le fonds de réserve ex-pool 1 du régime commun de pension des pouvoirs locaux.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be